



AVIS DE PUBLICITE

MANIFESTATION D'INTERET

Autorisation d'occupation du Domaine Public

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation d'intérêt d'une personne privée qui fait une proposition d'occupation d'emplacements du domaine public pour exercer une activité de « Grimpe encadrée dans les arbres ».

Si aucun autre candidat ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnées ci-dessous, la Commune attribuera l'emplacement à la personne privée qui a déjà fait une demande.

Publié le	24 mai 2022
Date limite de remise des propositions	Vendredi 3 juin 2022 Tout dossier déposé postérieurement à cette date <u>ne sera pas accepté.</u>
Objet de l'occupation	Autorisation d'occupation de domaine public pour permettre une activité de grimpe encadrée dans les arbres.
Lieu	<ul style="list-style-type: none"> • Parcelle cadastrée DI 435 (filaos se trouvant près du boulodrome de l'Hermitage) • Parcelle cadastrée DI 436 (filaos se trouvant avant le restaurant « Go by cap méchant ») • Parcelle cadastrée DH 38 (filaos se trouvant côté plage derrière l'hôtel le Récif) • Parcelle cadastrée BR 79 (arbres se trouvant sur l'espace de la grotte du Peuplement)
Caractéristiques essentielles	Superficie : 20 m ² environ pour chaque site. Matériel : Matériel facilement déplaçable et/ou démontable – pas de fixation au sol.
Type d'autorisation délivrée/durée	L'autorisation prendra la forme d'une convention d'occupation temporaire avec prise d'effet à compter de sa date de signature pour se terminer le 30 juin 2023. Sans possibilité de reconduction tacite.

Redevance minimale	124,60 €/mois
Conditions générales d'attribution	<p>Les candidats doivent remettre leurs propositions avant la date limite mentionnée ci-dessus.</p> <p>Les propositions comportent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Descriptif de l'activité envisagée - Moyens techniques mis en œuvre pour l'exercice de l'activité - Visuels / intégration dans le site de l'activité - Plan d'affaire prévisionnel/ proposition de redevance domaniale <p>Les propositions seront analysées au regard de critères non hiérarchisés suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Valeur technique : (<i>prestations et fonctionnement/adéquation entre le(s) produit(s) proposé(s) et l'activité/l'expérience ou la formation</i>) 40 % 2. Qualité du projet : <i>qualité esthétique et intégration dans le site, qualité du matériel</i> 40% 3. Proposition financière du candidat 20%
Dépôt des propositions	<p>Le dossier ainsi constitué devra être déposé <u>dans un pli fermé</u> portant la mention « PROPOSITION POUR UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR EXERCER UNE ACTIVITÉ DE « GRIMPE ENCADRÉE DANS LES ARBRES », contre récépissé ou envoyé par pli recommandé, à :</p> <p style="text-align: center;">Commune de Saint-Paul <i>Direction Valorisation Economique & Touristique</i> <i>Service Gestion du Domaine Public et Réglementation</i> Place du Général de Gaulle CS 51015 97864 Saint-Paul Cedex</p>
Service à contacter pour tous renseignements	<p>Commune de Saint-Paul <i>Direction Valorisation Economique & Touristique</i> Place du Général de Gaulle CS 51015 97864 Saint-Paul Cedex Monsieur Régis AURE / Monsieur Freddy PANGLOSSE / Madame Sabine ELISABETH</p> <p>Tél : 0262 45 90 69.</p> <p>Courriels : regis.aure@mairie-saintpaul.fr freddy.panglosse@mairie-saintpaul.fr sabine.elisabeth@mairie-saintpaul.fr</p>